

# LOCATION DE LA SALLE DU DOLMEN

## REGLEMENT INTERIEUR

### 1. Conditions d'utilisation :

L'organisateur s'engage à utiliser les locaux de la salle polyvalente, à les rendre en parfait état de propreté, immeuble et matériel (tables, chaises et matériel de cuisine).

Il est demandé de laisser dans la salle les tables propres non pliées et d'assurer un balayage et un nettoyage complet de la salle. L'utilisation des confettis est interdite.

Des crochets sont à votre disposition à mi-hauteur en périphérie. L'utilisation du scotch et des punaises est interdite sur les murs.

### 2. Mesures de sécurité :

L'organisateur déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application. Il déclare notamment avoir pris bonne note des dispositifs d'alarme et des moyens de lutte contre l'incendie ainsi que des voies d'évacuation. La salle est prévue pour l'accueil de 110 personnes assises à table maximum.

### 3. Assurance :

L'organisateur déclare être titulaire d'une assurance « responsabilité civile » couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où ils sont mis à sa disposition. **Joindre obligatoirement une attestation précisant la date de l'évènement ainsi que le nom de la salle « Le Dolmen ».**

### 4. Responsabilité :

La responsabilité de l'organisateur est seule engagée.

### 5. Tarifs de location :

**La salle est louée pour le samedi et le dimanche.** Les clés sont à prendre en Mairie et doivent être remises dans la boîte aux lettres de la Mairie le dimanche soir.

Deux tarifs sont appliqués :

- Commune : 250 euros
- Hors Commune : 410 euros

Le tarif « commune » volontairement peu élevé ne peut s'appliquer qu'aux personnes **domiciliées** dans la commune. La réservation de la salle est faite par et pour le résident, pour une occupation le concernant directement et à titre personnel.

Toute relation du résident (enfants, membres de la famille ou amis) n'habitant pas Lanhélin ne peut bénéficier du tarif « commune ».

La sous-location ou location pour autrui est formellement interdite, le tarif « hors commune » sera appliqué au contrevenant.

Location de la vaisselle : possibilité de louer de la vaisselle à 0.80 centimes le couvert. La vaisselle est mise à votre disposition et doit être rendue propre et rangée.

VAISSELLE DOLMEN	
Verres	110
Coupes	110
Assiettes plates	110
Assiettes creuses	110
Assiettes à dessert	110
Fourchettes	110
Couteaux	110
Cuillères à café	110
Cuillères à soupe	110
Tasses à café	110
Corbeilles à pain	10
Plateaux	4
Verseuses à café	10
Ramequins	20
Saladiers inox	12
Louches	4

Ces tarifs s'appliquent au 1<sup>er</sup> Janvier 2019.

#### 6. Modalités de paiement :

- Un acompte de réservation de 105 euros doit être déposé en Mairie au moment de la demande de réservation. La somme de 105 euros sera facturée à tout locataire résiliant la location de la salle moins de 90 jours avant la date prévue.
- Une caution de 450 euros sous forme de chèque sera déposée, au moment de la réservation, en garantie des dommages éventuels par le locataire. En cas de dommages éventuels, les locataires se verront facturés l'intervention d'une entreprise pour la réparation de la salle, du matériel ou du mobilier.
- Le solde de la location sera à payer après réception de la facture.

#### 7. Environnement :

Afin de préserver le cadre exceptionnel où se trouve la salle du Dolmen, il est mis à disposition deux parkings de 150 places. Seules les voitures de service (traiteur...) et de personnes à mobilité réduite peuvent se garer à proximité de la salle.

Le respect des pelouses est demandé (interdiction d'y garer un véhicule...). Il est de plus formellement interdit de monter sur les sculptures.

Une clé pour la lumière extérieure vous est remise. Le boîtier pour l'allumage de la lumière extérieur est situé à côté de la porte d'entrée de la salle du Dolmen, à l'extérieur.

Signature du locataire précédée de la mention "lu et approuvé"